

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 21 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT-ET-UN du mois de NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
M. Gérard BRÉBANT, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Maryline MEYNE, Patricia BELLOT, M. Édouard ROULLAND, Mme Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES (à partir de 18 h 25), M. Robert RETOUT, Mme Sabrina SPASSEVITCH, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à Mme Odile SANSON), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Christian LAMOTTE), Mme Elisabeth LEBRÈNE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Ghislaine DENNEBOUY), Mme Ingrid DESRUES, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Fabrice RODRIGUEZ - jusqu'à 18 h 25),**

Mme Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 14/11/2016
Date d'affichage du compte-rendu : 24/11/2016
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25 puis 26
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 21 novembre 2016 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Attribution de subventions à titre exceptionnel.

Après examen par la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 14 novembre, le Conseil Municipal, par un vote séparé, **ALLOUE** à titre exceptionnel, les subventions suivantes :

- à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **400 € au Comité de jumelage Valognes/Stolberg** pour l'organisation de la commémoration du 25^{ème} anniversaire du jumelage,
- par 23 voix pour - *MM. Lecerf et Le Maguet ayant quitté la salle en raison de leur implication dans cette association*, et 4 contre (*M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues*), à la majorité des Membres présents ou représentés, **15.000 € à Valognes Commerces** pour la mise en place d'animations commerciales.

2. Indemnité de conseil au trésorier receveur municipal.

Suite à l'arrivée d'un nouveau trésorier receveur municipal, le Conseil Municipal, sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 14 novembre, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, lui **DEMANDE** son concours pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et lui **ACCORDE** une indemnité de conseil.

3. Forum des Associations 2016 - Répartition de l'enveloppe de la tombola auprès des associations et auto-entreprises.

Lors du forum des associations qui s'est déroulé le 10 septembre dernier, une tombola gratuite a été organisée. Des bons d'achat à faire valoir sur une adhésion auprès d'une association valognaise présente sur le site le jour du forum étaient à gagner. Une enveloppe d'un montant de 600 € a été votée au Conseil Municipal du 11 avril 2016 de la façon suivante :

- 1 bon de 100 €
- 6 bons de 50 €
- 10 bons de 20 €

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration Générale réunie le 14 novembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la répartition de cette enveloppe auprès des associations et auto-entreprises concernées, sous la forme de subventions exceptionnelles.

4. Adhésion de la Ville de Valognes au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) est en charge de l'organisation et de la promotion, au niveau national, du label Villes et Villages Fleuris qui mobilise près de 4 500 communes, dont Valognes.

Par courrier en date du 30 septembre 2016, le CNVVF a informé la ville que le mode de financement de l'association oblige celui-ci à adopter un système de financement associatif classique, c'est-à-dire basé sur la cotisation obligatoire de ses membres.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adhésion et le versement d'une cotisation, liée à l'usage d'une marque déposée à l'INPI, deviennent obligatoires. Le montant de la cotisation est modulé en fonction de la démographie des communes, classées par strates.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration Générale réunie le 14 novembre et de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme réunie le 15 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **VALIDE** l'adhésion de la Ville au Conseil National des Villes et Villages Fleuris à compter du 1^{er} janvier 2017 et **AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle de 400 €.

5. Dispositions relatives au Personnel territorial.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, consultée le 14 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux,
- le renouvellement d'un contrat de travail à l'École municipale de musique,
- la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe affecté à la Direction des Sports.

6. Création d'une Direction « Urbanisme » à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin : transfert de Personnel à la CCCC et signature d'une convention de mise en place de services communs.

Dans le contexte de l'application de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme marquant un arrêt de l'intervention de l'Etat dans le soutien aux Communes dans l'instruction de leurs dossiers en matière de demandes d'autorisations d'urbanisme, la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a décidé, en concertation avec la Ville de Valognes, la création d'une direction de l'urbanisme et la mise en place de services communs.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses Communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de chaque Collectivité et de rationaliser les moyens mis en œuvre.

La direction unique de l'Urbanisme créée par la Communauté de Communes comprendra des services communs à destination de la ville de Valognes et des Communes qui décideront de l'intégrer.

Les services communs interviendront dans les domaines suivants :

- Instruction des Autorisations du Droit des Sols,
- Guichet unique de la ville de Valognes pour les autorisations d'urbanisme,
- Gestion foncière de la Ville de Valognes
- Police de l'urbanisme de la Ville de Valognes.

Cette mutualisation engendre une mise à disposition auprès de la Communauté de Communes des services composant l'actuelle Direction Urbanisme - aménagement urbain de la Ville de Valognes. Les Agents exerçant en totalité leurs fonctions dans le service mis en commun sont de plein droit transférés à l'EPCI et affectés au service commun et l'Agent exerçant pour partie ses fonctions dans le service mis en commun sera mis à disposition de l'EPCI.

La Communauté de Communes remboursera à la ville de Valognes le traitement et les charges patronales correspondant au temps de travail imparti à l'exercice du service commun par l'Agent mis à disposition.

La date du transfert et de la mise à disposition des personnels a été fixée au 26 Décembre 2016.

Sur avis favorable du Comité technique lors de sa réunion du 9 novembre et après examen par la Commission Finances - Développement local - Administration générale réunie le 14 novembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- le transfert et la mise à disposition du personnel de la Direction Urbanisme-Aménagement urbain à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin à compter du 26 Décembre 2016,
- la radiation des effectifs de la Ville de Valognes des personnels transférés,
- la signature de la convention de mise à disposition à intervenir avec la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin,
 - l'adhésion de la Ville de Valognes aux services communs proposés par l'EPCI.

7. Marché de fourniture de carburant - Autorisation de signature du marché.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-360 et de l'Ordonnance n°2015-899 relatifs aux marchés publics, la Ville de Valognes a engagé une consultation pour la fourniture de carburants pour l'ensemble du parc automobile de la Collectivité. Cette consultation comporte dans le D.C.E., à titre indicatif, des volumes minimum et maximum pour l'année, selon le type de carburant.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, fixée au 15 novembre, le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention (*M. Goujon*), à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises concernant la fourniture de carburants par cartes accréditives,
- **RETIENT** comme mode de dévolution, la procédure d'appel d'offres ouvert,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir avec le fournisseur retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

8. Convention de déversement spécial au réseau d'assainissement concernant l'entreprise Normandie Voyages.

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé publique, tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par la Collectivité.

Le raccordement d'une entreprise sur le réseau public d'assainissement collectif ainsi que le droit au traitement des effluents non domestiques provenant de son activité, nécessite donc la passation d'une convention spéciale de déversement. Cette convention est établie sur la base d'une

négociation qui vient traduire les modalités juridiques, financières et techniques du raccordement de l'industriel.

Cette autorisation fixe notamment, selon la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter les effluents pour être reçus et la convention est consentie sous réserve que les concentrations des effluents respectent des valeurs limites de rejets.

Des prélèvements ont été réalisés à l'entreprise NORMANDIE VOYAGES et les paramètres examinés sont conformes aux niveaux de qualité demandée et aux exigences réglementaires de cette activité.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, qui se réunira le 15 novembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention de déversement spécial au réseau d'assainissement avec NORMANDIE VOYAGES, sans contrepartie financière.

9. Lotissement « Résidence de Beurepaire » - Rétrocession des V.R.D.

Par arrêté municipal du 22 décembre 2010, il a été délivré à la SARL POSÉIDON, une autorisation de lotir des terrains sis Boulevard de Verdun, d'une contenance totale de 28.776 m².

La SARL propose la rétrocession à la Ville, des VRD, moyennant l'euro symbolique.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, fixée le 15 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ACCEPTE** pour l'euro symbolique, la rétrocession des VRD du lotissement « Résidence de Beurepaire ».

10. Dénomination de la voie communale n°9 dite de la Chesnée.

Afin de permettre l'amélioration de la distribution du courrier et des livraisons, notamment par la numérotation des habitations récemment implantées, il convient de dénommer la voie communale n° 9, dite « de la Chesnée ».

Sur proposition de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, qui se réunira le 15 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉNOMME** cette voie : **Rue Marcelle Blanchard (Infirmière résistante).**

Valognes, le 23 novembre 2016

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN